

# **Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire de la commune de Grangettes**

## **Assemblée du 24 avril 2017 à 20h.30**

**Président :** Christophe Menétrey, Syndic

**Secrétaire :** Anne-Marie Castella

**Votants :** 17

**Scrutatrice :** Marylise Bramaz

Le Syndic ouvre l'assemblée à 20.35 heures en saluant tous les citoyens présents. Il excuse Mesdames et Messieurs Véronique et Joseph Lauper, Cédric Humair, Sylviane et Ludovic Menoud, Jérôme Python.

Aucune remarque n'est faite au sujet de la convocation. Le Syndic rappelle l'ordre du jour de l'assemblée.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2016
  - 2.1 comptes de fonctionnement et des investissements
  - 2.2 rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision
  - 2.3 approbation
3. Divers

### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée.**

La Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

### **2. Comptes 2016**

#### **2.1 comptes de fonctionnement et des investissements**

Le Syndic donne lecture des comptes 2016. Les comptes de fonctionnement bouclent avec un bénéfice de Fr. 2'465.20 pour un total de charges de Fr. 608'005.90. Au compte des investissements, achat d'un radar pédagogique Fr. 7'345--, solde de la subvention cantonale et fédérale pour la réfection de la route de la Neirigue Fr. 36'387.--.

Aucune question n'est formulée au sujet des comptes.

#### **2.2. Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision**

Madame Christiane Bovet relève qu'en date du 3 avril 2017, la commission financière a vérifié les comptes 2016 et a pris connaissance du rapport de l'organe de révision en présence de M. Christophe Menétrey, Syndic.

Le contrôle a été effectué en procédant à l'analyse des pièces par sondage. Tous les documents ont été fournis. Toutes les explications demandées ont été satisfaites.

La commission financière déclare que la comptabilité est exacte et tenue avec précision. Les comptes se soldent par une bénéfice de Fr. 2'465.20. Elle remercie Madame Anne-Marie Castella pour son excellent travail et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes qui lui sont soumis.

### **2.3 approbation**

Le Syndic remercie la commission financière, aucune autre remarque n'est formulée au sujet des comptes.

**Vote : l'assemblée approuve les comptes 2016 à l'unanimité, soit par 17 voix.**

Le Syndic en donne décharge à la caissière, la félicite et la remercie pour son travail.

## **3. Divers**

### **Déchets**

Le Syndic rappelle que la taxe déchets sera augmentée à Fr. 90./personne, comme mentionné dans le bulletin communal, en raison de l'augmentation de la quantité de déchets ménagers et déchets encombrants, afin de respecter au mieux le taux de couverture imposé par le Service des communes.

M. Joseph Python informe d'un remplissage abusif de la benne des déchets encombrants par une personne avec le dépôt de matériaux de démolition et de transformation. Le Conseil communal le contactera.

### **Fibre optique**

Le Syndic donne quelques informations suite à la séance d'information aux Communes du 5 avril 2017 sur le déploiement du réseau cantonal de fibre optique en présence de MM. Dominique Butty, Président de l'Association des communes fribourgeoises. Maurice Ropraz, Pésident du Conseil d'Etat – Michel Losey Président du Conseil d'administration de Ftth fr – Frédéric Mauron Directeur de Ftth fr.

Swisscom s'est retiré du projet - Ftth fr ont décidé de poursuivre en accord avec les actionnaires et le Conseil d'Etat – 90% de la population sera raccordée en 2027 voir plus – le raccordement restera gratuit pour les Communes, les propriétaires et les clients finaux – les investissements sont financés grâce à la location des fibres par les fournisseurs de services – le déploiement complet nécessitera plus de temps que prévu – Swisscom utilise une autre technologie.

### **Transports publics**

Le Syndic informe que la desserte des transports publics dans le Sud du Canton a été mise en consultation du 1 au 31 mars dernier – dès le 10 décembre 2017 le bus TPF ne passera plus par Villariaz, mais par Massonnens avec 12 paires de courses par jour – une rencontre avec le Service de la Mobilité est agendée au jeudi 11 mai 2017 à 16h.00 pour définir l'emplacement de l'arrêt du bus ainsi que la faisabilité d'intégrer le transport des élèves dans la ligne de bus publique.

### **Résidences secondaires**

Le Syndic informe qu'au 30 mars dernier, l'Office fédéral du développement territorial ARE a indiqué, pour notre commune, une proportion de résidences secondaires supérieure à 20%, soit 22.47, le Conseil communal a fait opposition à ces données et va revoir le RegBL (registre fédéral des bâtiments et logements afin de contrôler les données et d'effectuer les corrections nécessaires.

Madame Mariette Monney demande si l'on pourrait avoir des petites tombes – au lieu de déposer l'urne dans le columbarium

Le Syndic répond qu'il y a la possibilité d'avoir des tombes cinéraires en modifiant le règlement communal, qui devra être soumis à la prochaine assemblée communale pour approbation.

Jacques Python constate que la haie chez Chalverat et Lesueur est dangereuse, se situe dans une courbe et ne répond pas aux exigences légales, il demande d'appliquer le règlement. Le Syndic en prend note.

Aucune autre remarque n'est formulée, le Syndic remercie les citoyens présents, les conseillers ,la secrétaire/caissière ainsi que toutes les personnes qui travaillent au bon fonctionnement de notre commune.

Marc Raboud remercie le Syndic pour tout le travail accompli au sein de notre commune.

Le Syndic lève l'assemblée à 21.15 heures suivie d'une verrée.

Le Syndic

La Secrétaire